

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 22 avril 2016

6<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-4-6-3

**Service instructeur**  
DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

**Service consulté**

**GERPLAN**  
**MISE EN OEUVRE D' ACTIONS 2016 - CTV2**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour les 7 opérations suivantes dont le coût total s'élève à 19 217 € :

- plantation d'arbustes à BENNWIHR pour un montant de 914 €,
- restauration de murets en pierres sèches à THANN pour un montant de 6 440 €,
- création d'une mare pédagogique à WITTENHEIM pour un montant de 1 915 €,
- plantation d'arbres et d'arbustes à FLAXLANDEN pour un montant de 812 €,
- plantation d'une haie champêtre à RICHWILLER pour un montant de 2 522 €,
- renaturation de 2 zones humides à DIETWILLER pour un montant de 4 418 €,
- promotion d'une commande groupée de fruitiers auprès des habitants du Jura alsacien, Ill et Gersbach et Largue pour un montant de 2 196 €.

Ces 7 opérations sont inscrites dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 Piémont Val d'Argent Pays Welche, Thur Doller, Région mulhousienne et Sundgau.

Il vous est proposé également de valider la convention de partenariat avec le Syndicat National d'Apiculture et d'autoriser le Président à la signer ; le montant de la subvention relatif à cette convention s'élève à 3 000 €.

**Actions GERPLAN 2016**

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 7 opérations inscrites respectivement dans les programmes 2016 des communautés de communes du Pays de Ribeauvillé, de Thann-Cernay, d'Ill et Gersbach, de la Largue, du Jura alsacien et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Les programmes GERPLAN, auxquels se rattachent ces opérations, ont été présentés et validés en commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des 16 mars 2015, 22 janvier et 24 mars 2016. Ces actions s'inscrivent également dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 correspondants.

### Territoire de vie Piémont Val d'Argent Pays Welche

Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, la commune de BENNWIHR sollicite une subvention de 914 € pour la plantation d'arbustes et d'arbres d'essences locales aux lieux-dits Leinengrub et Lachmatten.

### Territoire de vie Thur Doller

Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes de Thann-Cernay, l'EARL ZIND-HUMBRECHT sollicite une subvention d'un montant de 6 440 € pour la restauration de murets en pierres sèches dans le vignoble du Rangen.

### Territoire de vie de la Région mulhousienne

Dans le cadre du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération :

- la commune de WITTENHEIM sollicite une subvention d'un montant de 1 915 € pour la création d'une mare pédagogique dans le parc du Reberggala,
- la commune de FLAXLANDEN sollicite une subvention d'un montant de 812 € pour la plantation d'arbres et d'arbustes,
- la commune de RICHWILLER sollicite une subvention d'un montant de 2 522 € pour la plantation d'une haie champêtre,
- la commune de DIETWILLER souhaite quant à elle renaturer 2 zones humides à l'Est de son ban communal et sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 4 418 €.

### Territoire de vie du Sundgau

Dans le cadre de leur GERPLAN, et en partenariat avec la communauté de communes du Jura alsacien, les communautés de communes Ill et Gersbach et de la Largue sollicitent une subvention de 2 196 € pour la promotion d'une commande groupée de fruitiers auprès des habitants de leur territoire respectif.

### **Convention avec le Syndicat National d'Apiculture - Suivi des 6 ruches installées sur le toit du Conseil départemental**

Dans le cadre de la politique départementale de préservation de la biodiversité et de la démarche GERPLAN, 6 ruches ont été installées sur la terrasse du Conseil départemental en 2010. Leur suivi est assuré par M. André FRIEH, Président de la Fédération Départementale des Apiculteurs du Haut-Rhin.

Il vous est proposé de valider la convention avec le Syndicat National d'Apiculture pour le compte de la Fédération Départementale des Apiculteurs pour le suivi et l'exploitation de ces 6 ruches, ainsi que pour l'extraction et la mise en pot du miel, matériel inclus.

En accord avec le S.N.A., la subvention relative à cette convention (soit 3 000 €) sera versée en une fois à la Fédération Départementale des Apiculteurs du Haut-Rhin.

Le montant de la subvention sera à prélever sur le programme C751, chapitre 65, fonction 738, nature 6574.

Au regard des éléments précédents, je vous propose :

- d'accorder une subvention aux porteurs des actions présentées dans le tableau annexé au présent rapport et mises en œuvre dans le cadre de la démarche GERPLAN pour un montant total de subventions de 19 217 € ;
- d'accorder une subvention de 3 000 € au Syndicat National d'Apiculture pour le suivi de 6 ruches à l'Hôtel du Département. En accord avec le Syndicat National d'Apiculture, tel que mentionné dans la convention annexée au présent rapport, la subvention sera versée à la Fédération Départementale des Apiculteurs du Haut-Rhin. Les crédits seront prélevés au programme C751, chapitre 65, fonction 738, nature 6574 ;
- de valider la convention de partenariat y afférente avec le Syndicat National d'Apiculture, jointe en annexe, et d'autoriser le Président à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN